



ICOMOS-IFLA ISC on Cultural Landscapes Comité Scientifique International ICOMOS-IFLA sur les Paysages Culturels

ICOMOS - Conseil International des Monuments et des Sites

Fondée en 1985, l'ICOMOS est une association professionnelle qui travaille pour la conservation et la protection des sites du patrimoine culturel à travers le monde. ICOMOS compte plus de 10 000 membres qualifiés, architectes, paysagistes, urbanistes, ingénieurs, archéologues, historiens de l'art, anthropologues,...

Le Comité Scientifique International pour les Paysages Culturels de l'ICOMOS-IFLA est composé de professionnels dans les domaines de l'étude, la tutelle, la conservation, l'intégrité et la valorisation des paysages culturels dans toutes les civilisations et les écosystèmes.

Le Comité Scientifique International pour les Paysages Culturels a tenu son Assemblée Générale à Paris, du 25 novembre au 2 décembre 2011, avant et après l'Assemblée Générale de l'ICOMOS qui avait lieu à Paris au siège de l'UNESCO et à laquelle participaient ses membres.

Les membres du Comité ont visité le 26 novembre les Grandes Serres du Muséum d'Histoire Naturelle ouvertes à nouveau au public après cinq ans d'une rénovation exemplaire et ont félicité l'équipe du Muséum pour leur remarquable travail pédagogique et scientifique.

Le 1^{er} décembre, un groupe de membres experts s'est rendu dans le **Jardin botanique des Serres d'Auteuil** pour y examiner l'impact que pourrait avoir le projet d'implantation de nouvelles activités de la Fédération Française de Tennis et du tournoi de Roland Garros sur ce jardin à vocation scientifique, pédagogique et d'agrément.

Le 2 décembre, réunis au Ministère de la Culture, 182 rue Saint Honoré, 75001 Paris, les participants à la réunion du Comité ont adopté la résolution suivante :

Resolution du Comité Scientifique International ICOMOS-IFLA sur les Paysages Culturels sur le Jardin des Serres d'Auteuil, du 2 décembre 2011.

- Vu l'importance de sauvegarder les jardins historiques dans leur totalité comme des monuments culturels,
- Vu l'analyse des très grandes qualités botaniques, architecturales, paysagères et pédagogiques du jardin des Serres d'Auteuil,
- Vu que le Jardin des Serres d'Auteuil est l'un quatre grands jardins constituant le Jardin Botanique de la Ville de Paris, labellisé Jardin botanique de France dans un réseau mondial de 700 jardins au sein de 118 pays,
- Vu que le Jardin botanique des Serres d'Auteuil, inauguré en 1898, inscrit dans sa totalité à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et des Sites (arrêté préfectoral du 1er septembre 1998), est l'un des fleurons d'un ensemble de jardins et d'ouvrages réalisés par Jean-Camille Formigé (1845-1926), architecte des Promenades et Plantations de Paris pendant 36 ans, auteur de nombreux jardins et monuments (square de la butte Montmartre, ferme du Pré-Catelan, Champ-de-Mars, décor de nombreux ponts dont le Pont-passerelle de Bir-Hakeim...), tous monuments significatifs du paysage de Paris,

- Vu la qualité de la mise en scène des serres à vocation scientifique et pédagogique,
- Vu l'unité parfaite entre bâtiments et espaces ouverts, la composition très équilibrée associant un jardin fin dix-neuvième et les innovations techniques de son temps, avec une élégante architecture de métal et de verre contemporain de la Tour Eiffel (réseau de chauffage alimentant les serres, utilisation du verre cathédrale martelé dosant les UV), des décors provenant de l'atelier de Rodin,
- Vu le plan de circulation associant une vue axiale dominante et monumentale, depuis la grille, l'escalier, les rampes à la Grande Serre ou Palmarium avec un remarquable réseau de circulations en creux permettant de découvrir les serres posées sur des talus, juste à la hauteur du regard,
- Vu le jardin à la française et le jardin des poètes, havres de paix pour les parisiens, les remarquables bâtiments en meulière inscrits à l'inventaire,
- Vu les pressions de la Fédération Française de Tennis associée à la Mairie de Paris pour faire valider un projet de construction à l'emplacement des serres chaudes qui ignore les qualités du jardin et en fait un décor pour des manifestations sportives,
- Considère que le Jardin botanique des Serres d'Auteuil est gravement menacé dans son intégrité paysagère et botanique par ce projet d'annexion par la Fédération Française de Tennis d'une partie du jardin, pour y construire les gradins d'un nouveau court de 4 950 places (construction de 8 mètres de haut soit deux étages et demi, juste en contrebas du Palmarium), et privatiser cet espace public pendant cinq semaines,
- Considère que le projet de construction de gradins autour du court projeté ignore la scénographie conçue par J-C Formigé en fermant l'horizon à l'est,
- Considère que le projet alternatif visant à construire des serres de remplacement des serres chaudes autour des gradins du nouveau court, ne répond pas aux caractéristiques techniques pour recevoir des plantes fragiles, (10 000 plantes tropicales et subtropicales, dont 38 ont le label UICN-Union Internationale pour la Conservation de la Nature), qu'il se réduit à un cache-misère décoratif.
- Considère que le projet entraînerait la disparition de quelque 25 arbres, dont plusieurs arbres remarquables (dont un Pistachier térébinthe, un Celtis koraiensis et un Ailanthé Giraldii),
- Considère que le projet de créer une nouvelle entrée lors du tournoi et d'établir des liaisons avec le court central (15 000 places) modifie totalement les flux de visiteurs dans le jardin, et dépasse les capacités d'accueil du jardin des Serres d'Auteuil tel qu'il a été conçu.
- Considère donc que le projet très clairement exprimé dans la lettre FFT N°1 d'information et de concertation de faire du Jardin botanique des Serres d'Auteuil un espace vert « écrin » pour les courts et bureaux de la FFT et de privatiser ce jardin durant cinq semaines n'est pas compatible avec sa fragilité, ses objectifs scientifiques, paysagers, pédagogiques, sociaux et d'agrément.

- Conclut en rappelant une définition du beau énoncée par l'architecte et théoricien Leon Battista Alberti il y a plus de cinq siècles et toujours d'actualité : « Le beau est un ensemble auquel on ne peut rien enlever où ajouter, sinon pour le pire ». (*De re aedificatoria*, écrit en 1450, publié en 1485).
- Considère qu'avec l'intérêt croissant du public pour le tennis, le besoin pour la FFT de continuer son développement, de créer de nouvelles infrastructures et superstructures associées à de nouveaux courts de tennis est légitime, et que ce développement devrait se poursuivre dans un espace plus adapté.
- Constate l'opposition au projet d'une partie significative des habitants de Paris et du public en dépit de son intérêt pour le tennis, la pétition « Sauvons les Serres d'Auteuil » a réuni quelque 47 000 signatures internet et papier de toute la France et nombre de pays étrangers www.petitions24.net/serresdauteuil
- Appelle la Mairie de Paris et la Fédération Française de Tennis à abandonner le projet d'extension de Roland Garros sur le Jardin botanique des Serres d'Auteuil,
- Suggère de mieux étudier le projet d'extension sur une couverture de la bretelle de l'autoroute A13 ou le déplacement de l'ensemble du complexe sur des terrains qui lui ont été proposés (notamment Versailles), projet qui pourrait s'inscrire dans les réalisations du Grand Paris.